

**GIVEEUR-HOPE asbl**

**Compte rendu de l'Assemblée Générale Virtuelle (article 5, alinéa 1 Règlement d'Ordre Intérieur)**

**Du 24 janvier 2013**

**Convocation selon les dispositions de l'article 13 des statuts et avec dérogation explicite à son alinéa 4**

(Délai de deux semaines minimum entre la date de convocation et la tenue de l'AG)

**Ordre du jour**

**Le caractère d'urgence de la tenue de l'Assemblée Générale virtuelle – la délégation au Conseil d'Administration de tout pouvoir concernant la destination des fonds récoltés devant se faire avant la réunion du Conseil d'Administration du 31 janvier 2013 - il est demandé à l'Assemblée Générale de Membres Fondateurs de :**

- 1. donner délégation au Conseil d'Administration de tout pouvoir de décision concernant la destination des fonds récoltés et destinés au financement des projets de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour l'année 2013 (art 12,2 des statuts)**

**DECISION**

**13 membres de l'Assemblée Générale – 68% - ont exprimé leur vote. Les points suivants ont été approuvés à l'unanimité des votants.**

- Dérogation aux dispositions de l'alinéa 4, art. 13 des statuts
- Délégation au conseil d'administration de tout pouvoir de décision concernant la destination des fonds récoltés et destinés au financement des projets de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Cette délégation prend effet immédiat et est valable jusqu'au 31 mars 2014.

Bruxelles le 24 février 2013

Annalisa Garetto Mancardi

Secrétaire